



REPUBLIQUE FRANCAISE

T R A A

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 21
Excusés : 7
Procurations : 4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 2 septembre 2019

Délibération n° 2019/09/133 - 13 – POVI - Convention de partenariat « Soutien aux familles et à la parentalité » à signer entre la Commune de TONNEINS, Val de Garonne Agglomération et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine – Antenne du Lot-et-Garonne

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 23 août 2019.

Étaient présents : Monsieur RINAUDO – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Madame LOUBIAT MOREAU – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUFFAU – Monsieur DUROSIER – Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT – Madame LAMARQUE

Excusés : Madame TACCO – Madame VESQUE – Madame LE CHARPENTIER – Madame PUJOLE – Monsieur JEMAIN – Monsieur BARBAS – Monsieur GAIDELLA

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur BARBAS à Monsieur RINAUDO
- Monsieur GAIDELLA à Monsieur THOURET
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Fort de sa mise en œuvre sur les territoires du Limousin en Nouvelle-Aquitaine, PSFP (Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité) se déploie pour la 1^{ère} fois en Lot-et-Garonne sur la commune de Tonneins.

Le programme s'inscrit dans le Contrat Local de Santé et le Contrat Local de Santé Mental de VGA, ainsi que dans le Contrat de Ville et le Réseau d'Education Prioritaire de Tonneins. Le programme est ouvert à toutes les familles de la commune de Tonneins.

Le « Programme d'acquisition et de renforcement des compétences familiales » se déploie pour la première fois sur le Lot-et-Garonne. L'IREPS interviendra sur la commune à partir du mois de septembre pour mettre en œuvre ce nouvel outil.

Ce programme est destiné aux familles dont les enfants sont âgés de 6 à 11 ans.

Le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité s'adresse à une dizaine de familles Tonneinquoises ayant au moins un enfant âgé de 6 à 11 ans. Il se déroule au long de 14 sessions de 2h, habituellement hebdomadaires, guidées par 4 animateurs ayant reçu une formation spécifique.

Il a pour ambition d'améliorer le lien parents-enfants, de favoriser la communication positive dans la famille, du partage des tâches et de leur réalisation, diminution des conflits intrafamiliaux.

En participant au Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité, la Ville de Tonneins s'engage à :

- nommer un référent municipal pour organiser et coordonner le projet (voir l'article 4.1)
- nommer deux animateurs titulaires (a minima) issus des services de la commune (voir le détail dans l'article 4.3).
- rendre le référent municipal et les animateurs disponibles pour l'ensemble des étapes du programme
- mettre à disposition des locaux pour l'organisation des 14 séances
- financer le goûter des 14 goûters si besoin.

Un groupe référent sera constitué de professionnels de proximité. Il aura pour missions d'identifier les familles bénéficiaires et de les accompagner à s'inscrire au programme.

Les référents suivront une formation de deux jours animés par un chargé de développement PSFP de l'IREPS.

Des animateurs du territoire seront formés, pour permettre la mise en place de ces 14 ateliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les clauses de la convention de partenariat – Déploiement du programme de « Soutien aux familles et à la parentalité » à signer entre la Commune de TONNEINS, Val de Garonne Agglomération et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine – Antenne du Lot-et-Garonne.

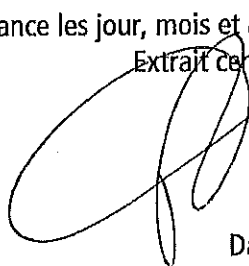
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 11 SEP. 2019

Delibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,




Dante RINAUDO